



Compte rendu CSE extraordinaire du 10.07.2020

L'objet de cette réunion pour la Direction était de présenter aux élu.es le **PRA3**.

Alors même qu'une majorité des Organisations Syndicales a déclenché un **Danger Grave et Imminent en plein PRA2** et que les **enquêtes** concernant ce DGI sont toujours **en cours**, la Direction continue d'avancer en marche forcée.

A ce titre, nous avons fait, lors de cette réunion, une déclaration préalable que voici :

*« Les Plans de Retour à l'Activité se succèdent dans cette instance avec à chaque fois **moins de protections sanitaires, plus de présences sur les sites tant d'usager.es que de conseiller.es, une activité retrouvée avec son lot d'injonctions, d'objectifs et de paradoxes.***

*Alors que l'épidémie continue à faire ses ravages, l'OMS nous informe que le monde n'a pas atteint le pic de la pandémie. Depuis l'apparition de cette terrible maladie: **12 millions de cas ont été diagnostiqués - 550 000 décès sont à déplorer dont 30 000 en France, sans compter les non testés.***

Les alertes se multiplient. En France, Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé, « met en garde contre une reprise de la pandémie » et affirme qu'une seconde vague « arrivera probablement cet automne ou cet hiver » tandis que le Président du Conseil Scientifique Jean-François Delfraissy s'en inquiète pour la période estivale.

*Le professeur Philippe Juvin, chef du service des urgences de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris nous informe que **150 à 200 foyers de réinfection sont actuellement présents.***

Le virus est toujours là, toujours présent, circule toujours, tue à nouveau de plus en plus, en Normandie notamment puisque nous sommes concernés par de nombreux clusters, en témoigne l'alerte du chef du service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Rouen parue ce 9 juillet.

*Le PRA3 présenté ce jour au CSE se caractérise par une réduction des mesures de protection sanitaire, un accroissement des jauges d'accueil et de présence et d'une limitation du télétravail à 2 jours maximum par semaine selon le bon vouloir des directions locales. Ce retour à la normale va de pair avec le retour des objectifs et des injonctions à prescrire vers les OPP, orienter vers la formation, et accentuer les contrôles. **Vous décidez de déclencher le palier 3 du PRA alors qu'un Danger Grave et imminent a été déclaré par une majorité d'élus au CSE de Pôle emploi Normandie concernant le palier 2. Vous choisissez de ne pas attendre les résultats de l'enquête du DGI en cours et ne tenez pas compte des alertes et des signes avant-coureurs d'une possible reprise de la pandémie.***

Dans une nouvelle démonstration de zèle, vous choisissez de continuer à augmenter les risques alors même que Pôle emploi a démontré durant le confinement sa capacité à assurer ses missions tout en préservant la santé de toutes et tous.

Doit-on, encore, comme pour Lubrizol, vous rappeler vos obligations de protection de la santé de vos salarié.es ?

En conséquence, la CGT Pôle emploi et ses élu.es au CSE s'opposent fermement à la mise en œuvre de ce palier du PRA. »

Aucune réaction à cette déclaration n'a été faite : ni de la part de la Direction, ni même de la part des autres organisations syndicales...

S'en est suivi une présentation expresse (5 minutes) d'un document de 36 pages sur le PRA3.

Peu de réponse aux questions posées.

Néanmoins, **quelques éléments de précision** :

- Si la **situation sanitaire devait se dégrader**, Pôle Emploi suivra les **directives de la Préfecture stricto sensu**. Aucun protocole existant propre à Pôle Emploi.
L'établissement ne prendra donc pas ses responsabilités et se cache derrière l'autorité locale.
- Le **télétravail** sera donc possible **à compter du 20 juillet : 2 jours maximum par semaine**, sous réserve de nécessité de service.
Nous alertons sur le fait que certaines agences le refusent pour d'autres motifs.
Cependant, pour les **nouveaux télétravailleurs**, il n'y aura **pas de matériel supplémentaire** fourni pour l'instant. Pas pratique de travailler juste sur un petit PC portable !...
- Sur les **masques**, les remontées sont unanimes sur le fait qu'ils ne sont pas optimaux.
Nous alertons également sur trois problèmes majeurs liés à ces masques :
 - la matière peut provoquer des allergies chez certains agents,
 - le manque de visibilité et la dangerosité dans les escaliers (on ne voit pas ses pieds),
 - le manque de confort avec la visière qui aplatit le masque.
 Des recherches sont en cours pour changer ces masques courant septembre.
- Enfin, un rappel est fait pour que les agences planifient **3 ESI maximum par matinée**.
Nous indiquons à la direction que certaines agences sont repassées à 4, et qu'il est donc impossible de faire le nettoyage nécessaire entre chaque demandeur d'emploi.

Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 21 juillet 2020.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier

Représentant syndical : Ludovic LEFEBVRE